



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### comptes de campagne

Question écrite n° 109130

#### Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la notion de dépenses imputables et remboursables dans les comptes de campagne. En effet, il souhaiterait savoir si les conseils politiques, juridiques et comptables dispensés par une entreprise et qui ont pour but d'aider le candidat et son mandataire financier à réaliser et orienter la campagne électorale ainsi que la tenue compte de campagne, sont considérés comme des dépenses imputables et remboursables dans ledit compte de campagne.

#### Données clés

**Auteur :** [M. David Douillet](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109130

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 2011, page 5321

**Question retirée le :** 2 août 2011 (Fin de mandat)